



Dossier du BHI N° S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE 36/2011
15 juin 2011

57^{EME} SESSION DU SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION DE L'OMI

Référence : LC 34/2011 du BHI du 30 mai 2011 (Rapport du MSC89)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 57^{ème} session du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI (NAV) a eu lieu au siège de l'OMI, du 6 au 10 juin 2011. L'OHI y était représentée par le vice-amiral MARATOS, Président, par le capitaine de vaisseau WARD, Directeur, et par le CF SHIPMAN, adjoint technique pour l'hydrographie. Les directeurs et les représentants de quatorze Services hydrographiques ont également assisté à la réunion dans le cadre de leurs délégations nationales et cette occasion a été mise à profit pour organiser une réunion informelle lors d'une pause café du matin. On envisage de faire de cette rencontre un élément régulier des réunions NAV de l'OMI.

2 L'ordre du jour de NAV57 a inclus :

Point de l'ordre du jour 3 « Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes »;

Point de l'ordre du jour 6 « Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'e-navigation »;

Point de l'ordre du jour 8 « Elaboration de principes et de nouveaux symboles pour les aides à la navigation AIS », et

Point de l'ordre du jour 14 « Questions diverses » - anomalies de fonctionnement identifiées au sein de l'ECDIS.

L'ensemble des points ci-dessus présenteront un intérêt particulier pour les Etats membres de l'OHI. Dans le cadre du point de l'ordre du jour 14 - « Questions diverses », l'OHI a également soumis le document NAV57/INF.3 qui donne des informations sur la création de la commission hydrographique régionale de l'Arctique dont le sous-comité a pris bonne note. Dès sa mise à disposition, le rapport de la réunion NAV57 (NAV57/15), sera mis sur le site web de l'OHI, à l'adresse suivante :

<http://www.iho.int/english/external-liaisons/int-organization-documents-organisations-internationales---documents-pertinents/imo-omi.html>

Point de l'ordre du jour 3 - Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes

3 Le sous-comité a approuvé trois dispositifs de séparation du trafic nouveaux ou amendés et neuf autres mesures d'organisation du trafic nouvelles ou amendées, lesquels vont à présent tous être

communiqués au Comité de la sécurité maritime (MSC) pour adoption lors de sa 90^{ème} session de mai 2012. Leur implémentation n'interviendra pas moins de six mois après leur adoption par le MSC.

Point de l'ordre du jour 6 – Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'e-navigation

4 Le sous-comité a pris bonne note des informations fournies sur la disponibilité des ENC fournies par l'OHI dans le document NAV57/6/1.

5 Le sous-comité a, entre autres, décidé de recommander au Comité de la sécurité maritime (MSC) d'approuver l'utilisation de la norme S-100 de l'OHI en tant que point de départ pour la création d'un cadre pour l'accès aux données et aux services dans le cadre de la Convention SOLAS.

6 Le sous-comité a également décidé d'inviter le MSC à autoriser, en consultation avec d'autres organisations, la création d'un groupe d'harmonisation OMI/OHI sur la modélisation des données avec le projet de mandat contenu dans l'Annexe A.

7 Le sous-comité a rétabli le groupe de correspondance sur l'e-navigation avec le mandat révisé contenu dans l'Annexe B. Toute personne, ne faisant pas déjà partie du GC, qui souhaite en devenir membre doit contacter le coordonnateur, M. John-Eric HAGEN (john.eric.hagen@kystverket.no). Le BHI continuera de participer aux travaux du GC.

8 Le sous-comité a également demandé au MSC de repousser la date d'achèvement de l'élaboration du plan d'application de la stratégie en matière d'e-Navigation, de 2012 à 2014.

9 Le Comité de direction publiera prochainement une lettre circulaire séparée qui rendra compte de la progression de la norme S-100 et de ses implications pour les Etats membres.

Point de l'ordre du jour 8 - Elaboration de principes et de nouveaux symboles pour les aides à la navigation AIS.

10 Compte tenu des précédentes soumissions de l'OHI qui recommandaient la prudence, NAV57 a décidé que sa première priorité devrait consister à définir une politique et à donner des conseils sur l'utilisation des AIS en tant qu'aide à la navigation et notamment sur l'utilisation des aides virtuelles à la navigation avant d'examiner la question de la symbologie. NAV57 a décidé d'établir un groupe de correspondance (CG) afin de définir un projet de politique et de rendre compte à NAV58. Le mandat du CG est le suivant :

Le groupe de travail par correspondance a été chargé d'examiner les documents NAV 56/11, NAV 57/8 et NAV 57/8/2, y compris les observations formulées en séance plénière et tout autre renseignement pertinent, d'élaborer un premier projet de politique pour les aides à la navigation AIS et de soumettre un rapport au NAV 58, pour examen et révision.

11 Le CF Hideki NOGUCHI du Japon (noguchi-i8twy@kaiho.mlit.go.jp) présidera ce CG. Le BHI participera au CG et les Etats membres de l'OHI sont encouragés à envisager de participer aux travaux du CG en contactant le président par email.

Point de l'ordre du jour 14 « Questions diverses » – anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS.

12 Le président de NAV57 a rendu compte au sous-comité des discussions tenues au MSC89 en mai 2011 sur la question des anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS. Compte tenu du court intervalle de temps écoulé entre le MSC89 et le NAV57, aucun document spécifique n'a été soumis au NAV57 à ce propos. Toutefois au nom de l'OHI, le RU et le BHI qui avaient tous deux soumis des documents au MSC 89, ont fait des interventions concernant leurs documents MSC. Le sous-comité a tenu certaines discussions préliminaires à ce propos et informera le MSC de ses délibérations. L'OHI, dans son intervention, a expliqué qu'à la suite de l'atelier des parties concernées

de l'Organisation, tenu en février (rendu compte dans la LC 19/2011 - *Résultats de l'atelier sur les questions relatives au logiciel ECDIS*), un ensemble de données d'essai spécifique aux ENC était en voie d'achèvement par l'OHI. Cet essai unique et simple sera transmis à tous les utilisateurs d'ENC en tant que mise à jour EN, plus tard en 2011. Il permettra à tous les utilisateurs de l'ECDIS de confirmer si leur logiciel de fonctionnement ECDIS est conforme aux dernières éditions des normes pertinentes de l'OHI. Il est donc probable qu'un autre atelier sur le sujet des anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS sera organisé par le BHI au plus tard en 2011. Ceci permettra aux participants de l'atelier de préparer leur contribution à MSC90.

Election du président et du vice-président pour 2012

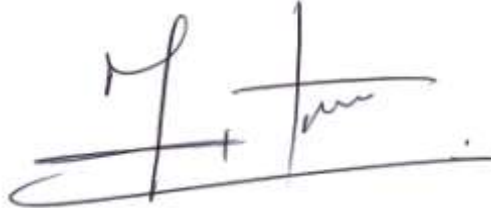
13 Le président du NAV, M. Michael SOLLOSI des Etats-Unis a été réélu dans ses fonctions pour 2012. Le vice-président, M. Kostiantyn BILLIAR d'Ukraine, a également été réélu pour 2012.

Dates de NAV 58

14 Il est pour le moment prévu que la 58^{ème} session du sous-comité de la sécurité de la navigation se déroulera à l'OMI, à Londres, du 2 au 6 juillet 2012.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

PROJET DE MANDAT DU GROUPE OMI/OHI D'HARMONISATION DU MODÈLE DE DONNÉES (HGDM)

1 Lors de la mise au point d'une architecture pour l'e-navigation, il est important de définir les flux d'information et de données, ainsi que les interactions entre les applications et les interfaces utilisateurs. En conséquence, il faut mettre en place une structure commune de données qui permette d'optimiser l'utilisation, l'interopérabilité, le flux et l'accessibilité des renseignements et données recensés dans le domaine maritime (y compris les aspects liés aux navires et aux installations à terre). Il est donc important d'harmoniser les activités de modélisation des données, le but étant de mettre en place et de tenir à jour une structure de données maritimes qui soit robuste et souple. Cette structure de renseignements et de données maritimes nécessitera, sous une forme ou sous une autre, un coordonnateur global qui en assurera la gestion et la tenue à jour courantes.

2 Cet organisme coordonnateur pourrait être amené à exercer plusieurs fonctions de gestion (tenue des registres et élaboration et adoption des spécifications des produits par exemple). Ces fonctions de gestion pourraient être réparties entre plusieurs organisations compétentes. Cette structure est un élément capital, au moyen duquel la navigation électronique peut moderniser l'environnement opérationnel du secteur des transports maritimes tout en satisfaisant aux prescriptions de l'annexe 20 du document MSC 85/26.

3 Le Groupe HGDM devrait être constitué de représentants des États Membres de l'OMI et de l'OHI et des Secrétariats de ces organisations, ainsi que d'organisations auxquelles l'OMI et l'OHI ont officiellement accordé le statut d'observateur.

4 Le Groupe HGDM devrait être présidé par un État Membre de l'OMI être appuyé par le Secrétariat de l'OMI.

5 Le Groupe HGDM fait rapport au Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) de l'OMI et à l'OHI par l'intermédiaire du Comité directeur du BHI, selon qu'il convient.

6 Le Groupe HGDM devrait :

1 conformément aux instructions de l'OMI ou de l'OHI, examiner les questions relatives au cadre des services de renseignements et d'accès aux données relevant de la Convention SOLAS, en se fondant sur la norme S-100 de l'OHI, en vue d'harmoniser et de normaliser les éléments suivants :

.1 la présentation à suivre pour recueillir, échanger et diffuser des données;

.2 les processus et procédures applicables à la collecte de données; et

.3 l'élaboration d'interfaces normalisées ouvertes; et

.2 examiner les résultats des études de l'OMI, de l'OHI et d'autres organisations connexes qui traitent de questions liées aux services de renseignements et d'accès aux données relevant de la Convention SOLAS et indiquer à l'OMI et à l'OHI s'ils sont compatibles avec le principe de l'e-navigation et s'ils tiennent compte des besoins des utilisateurs qui auront été alors identifiés.

PROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE

Compte tenu du plan de travail commun aux Sous-comités COMSAR, NAV et STW pour la période 2012-2014, des observations et vues générales exprimées au NAV 57 et des décisions prises par le NAV 52, y compris les directives fournies dans la circulaire MSC/Circ.1091, intitulée "Aspects à prendre en considération lors de l'introduction de nouvelles technologies à bord des navires", et dans la circulaire MSC/Circ.878-MEPC/Circ.346 sur le processus d'analyse de l'élément humain (HEAP), le Groupe de travail par correspondance sur l'e-navigation devrait :

- 1 en utilisant comme cadre l'architecture d'ensemble de l'e-navigation, poursuivre l'élaboration de l'architecture détaillée du côté navire et du côté terre qu'il jugera appropriée, en tenant compte des conclusions de l'analyse des lacunes;
 - .2 envisager d'élaborer des portefeuilles de services maritimes en vue de garantir l'harmonisation, la modernisation, l'intégration et la simplification à bord et à terre, en tenant compte de l'utilisation de la norme S-100 de l'OHI, et recommander la ligne d'action à adopter;
 - .3 poursuivre et compléter l'analyse des lacunes afin qu'elle puisse être achevée au NAV 58, en tenant compte des documents soumis à ce sujet;
 - .4 poursuivre l'élaboration du projet de plan d'application de la Stratégie;
 - .5 envisager d'élaborer des directives sur l'évaluation de la facilité d'utilisation du matériel de navigation au cours de la préparation du plan d'application de la stratégie, en tenant compte des renseignements fournis dans les documents NAV 57/6/5, NAV 57/INF.7 et NAV 57/INF.8 (Japon) et NAV 57/WP.[...], et recommander la ligne d'action à adopter;
 - .6 faire avancer l'élaboration des procédures d'analyse du rapport coûts-avantages et d'analyse des risques;
 - .7 soumettre au COMSAR 16 et au STW 43 un rapport mettant en lumière les questions spécifiques, si nécessaire, qui devraient être traitées par le Sous-comité STW et le Sous-comité COMSAR; et
 - .8 présenter un rapport intérimaire récapitulatif au NAV 58.
-